Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 7-8

Artikel: L'intronisation de Mme Girard-Montey

Autor: Girard-Montey

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273807

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de...

DEUX ERREURS

par Claire Masnata-Rubattel

La libération de la femme n'est pas un problème simple. C'est bien pourquoi il faut dialoguer, relever certaines erreurs, reconnaître que l'on peut en commettre d'autres. «Femmes suisses » à publié récemment un article d'Hanny Thalmann; article sérieux et bien documenté, mais contenant au moins deux erreurs : une erreur sur les faits ; une autre quart à le tottlement.

autre quant à la tactique. Erreur sur les faits : l'auteur estime indispensable, irremplaçable la présence de la mère auprès de ses jeunes enfants, voire même lorsqu'ils sont déjà écoliers. L'idée fondamentale qui sous-tend cette attitude, c'est que seule

La croyance qui veut que le travail de la femme nuise à ses petits est fausse. Je sais que je choquerai peut-être en tentant de démythifier une idée aussi profondément ancrée; mais on ne peut 'tout' de même pas refuser les nombreux faits, les nombreuses recherches qui la démentent. Les premiers sociologues de la famille à avoir étudié les répercussions du travail de la femme hors de chez elle s'attendaient — n'étaient-ils pas fils de leur culture — à ne mettre en évidence que des effets désastreux pour l'enfant. Ils se sont d'ailleurs essentiellement attachés aux, conséquences que pouvait avoir le double rôle de la femme sur la personnalité de l'enfant, sans ses préoccuper beaucoup (et c'est. idée aussi profondément ancrée; mais femme sur la personnalité de l'enfant, sans se_préoccuper beaucoup (et c'est assez symbolique des valeurs de notre société) des tensions qu'il pouvait proquer che, elle ; sans s'intéresser non plus à l'importance que pouvait avoir le travail de la femme sur son propre épanouissement, sur son foyer, sur son mariage ; sans se préoccuper suffigement des conséquences souvent samment des conséquences souvent tragiques d'un père trop souvent ab-

sent.

Or, jusqu'à présent, aucune preuve scientifique n'a été apportée qui permette d'affirmer que le travail de la mère porte préjudice à ses enfants. Ceux-ci, en effet, ne paraissent pas avoir plus de chances de devenir des délinquants, d'être victimes de névroces de ceretir servée d'affectine d'affectine. ses, de se sentir sevrés d'affection, de moins bien réussir à l'école, etc., etc. moins bien réussir à l'école, etc., etc. D'ailleurs, une bonne partie de ces chercheurs furent eux-mêmes surpris par des résultats qui démentaient fou-tes les idées reçues. La seule différence, sur laquelle ils aient pu mettre le doigt dans une étude faite en 1962, avait trait au degré de culpabilité des femmes: 42% de celles qui travailfemmes : 42% de celles qui travail-laient à l'extérieur, 24% seulement de celles qui se consacraient entièrement à leur famille, faisaient part du souci que deur causait leur rôle de mère, s'inquiétaient de la qualité des contion brutale ».

tacts qu'elles avaient avec leurs enfants et de celle de l'éducation qu'elles leur procuraient. Ces chiffres ne font que montrer que la société sexiste culpabilise celles et ceux — qui s'écartent de la voie tracée.

Il semble donc bien que le nœud du problème soit ailleurs. Plutôt que la présence permanente d'une mère, c'est la nature des soins donnés aux enla nature des soins donnés aux en-fants, leur qualité, qui compte; ce qui importe, c'est la disponibilité de la mère, ou de son substitut, un substitut, dont on oublie un peu trop souvent, qu'il pourrait être le père. Ce qui im-porte, c'est l'affection, c'est la chaleur procurée à l'enfant; disponibilité, af-fection et chaleur qui ne sont pas forcément plus grandes parce que la fection et chaleur qui ne sont pas forcément plus grandes parce que la mère se consacre entièrement à son foyer. Et il faut bien reconnaître que les enfants de notre époque, la première à avoir fait du métier de mère un travail à plein temps (pour celles en tout cas qui peuvent se le permettre) n'ont pas une vie plus enrichissante, ne sont pas plus équilibrés que ceux qui les ont précédés.

Dans son derniér ouvrage « Les en-Dans son dernier ouvrage « Les en-

fants du rêve », Bruno Bettelheim corfants du reve », Brune Betterliellt Oir-robore l'idée qu'une éducation très dif-férente de celle que nous connaissons peut être parfaitement valable, aussi bien pour l'enfant que pour les pa-rents. Et pourtant, on ne peut guère le soupçonner d'être un féministe aveuglé par le nession

par la passion.

Etudiant la vie communautaire des Etudiant la vie communautaire des, kibboutz, il. dit entre autres ceci : p. Pour. moi. l'expérience du kibboutz, démontre clairement que les enfants, élevés par des éducateurs dans des maisons d'enfants ont de bien melleures chances que beaucoup d'enfants élevés par leur mère dans des foyers misérables et même qu'un certain nombre qui grandissent dans une famille de classe moyenne». Il va sans mille de classe moyenne ». Il va sans dire que, pour accepter d'être séparées

cette présence permanente permet un développement psycette présence permanente permet un développement psychique et physique harmonieux du petit, qui risque de graves perturbations s'il en est privé. Or, s'il est vrai que des séparations brusques et prolongées — la mort, une maladie grave — sont traumatisantes pour un enfant, il est erronné d'extrapoler abusivement, comme l'ont fait beaucoup de psychologues, et de prétendre que toute séparation d'avec la mère est néfaste pour l'enfant. Et la situation d'une femme qui travaille hors de son foyer, selon un horaire réguiller, ne peut pas être qualifiée de «sépara-

de leurs enfants quatre jours après leur naissance, les femmes du kibboutz ont rejeté les valeurs de la culture du ghetto : « Les mères qui vivent au kibboutz n'ont jamais considéré la maternité et l'éducation de leurs entais compa leur prische forestions. fants comme leur principale fonction fants, comme leur principale fonction dans, la vies. A quoi j'ajouterai que l'ensemble de la communauté partage ce point de vue. Certes, la situation est très différente dans nos sociétés; mais il appartient, je crois, aux femmes de démythifier les préjugés tenaces qui les concernent, dont l'un des plus répandus et des plus profonds veut qu'elles soient irremplaçables auprès de leurs enfants. Hanny Thalmann, à cet égard, me paraît être tombée dans un piège mortel.

Erreur tactique

Son erreur tactique, à mon avis, est de demander plus de possibilités de travail à mi-temps pour les femmes entrant dans ce qu'elle appelle la troisième phase de leur vie. De deux choses l'une : ou le travail à mi-temps se généralise au point de devenir la règle pour les hommes comme pour les femmes : ou il reste réservé à ces den femmes; ou il reste réservé à ces der-nières pour les aider à surmonter la de dépression du nid vide s. Dans le premier cas, on atteint presque la société réellement démocratique, la société où un choix véritable est pos-sible, où, les parents, à tour de rôle, or s'occupent du foyer puis travaillent à or l'extérieur; où les tâches sont vérita-plement partagées; personnellement, de disjoui à une société de ce (type. Barta-gounts, dans, le second cas, je dis nons, car il la s'agit alors de tenforcer le stand car il la s'agit alors de tenforcer le stand femmes ; ou il reste réservé à ces der car il s'agit alors de renforcer le stang car il. S'agit i alors des tenforcer lle stand tu quo: les femmes continueron, de ètre élevées dans l'idée que leur tra-vail vient au second rang : l'habitude' sera renforcée, qui veut qu'une femmie, après une formation plus ou moins' bonne, quelques années de pratique peut-être, se retire pendant une quin-zaine d'années de la vie économique, quis, vers 40 ans, reprenne une occu-

pation à temps partiel. Jamais un job mi-temps destiné spécifiquement aux femmes n'aidera leur promotion dans le monde du travail; elles ne pour-ront que rester des auxiliaires, des salariées de seconde zone.

Salariees de seconde zone.

Au contraire, la discrimination à leur égard, tant au niveau des postes qui leur sont destinés qu'à celui des responsabilités ou du salaire qu'on leur offre, pourra être justifiée par leur statut de travailleuses à mi-temps 'leur statut de travailleuses à mi-temps qui en ferait, dans de nombreux do-maines, des salariées moins « renta-bles », donc moins utiles à l'économie du pays. Le mi-temps est une arme extrémement « dangereuse ; c'est une arme anti-féministe, qui ne peut que desservir la cause des femmes et aug-menter le clivage entre « métiers mas-culins » et « métiers féminins ». C'est ailleurs qu'il faut rechercher une solu-tion : dans le partage égal, entre l'hom-me et la femme, des travaux ménagers me et la femme, des travaux ménagers et d'éducation ; et aussi dans la mise sur pied d'équipements collectifs pour effectuer ces travaux.

Navant

Dans une interview publiée le 6 juin
1974 par le journal « Le Monde », l'anthropologue Georges Balandier dit ceci
à propos des relations entre les sexes :
« Je pense que l'on touche ici à la fois
aux origines et aux racines les plus
profondes de la société. C'est ce qui
explique la peur qui peut saisir lorsqu'on tente de repenser autrement les
rapports des classes sexuelles. Et il
semble même que, aujourd'hui, il y ait
plus d'inquiétude dans nos sociétés à
l'idée de remettre en cause le rapport
homme-femme que le rapport entre

classes sociales ». C'est parce que je partage son avis que je trouve na-vrant — bien que compréhensible vu la socialisation actuelle de la fille la socialisation actueire de la line— que des femmes engagées dans un lutte féministe transmettent des idée dont on a démontré qu'elles étaien erronnées, qu'elles donnent des arme à leurs adversaires et que par là elle contribuent à leur propre défaite.

L'intronisation de Mme Girard-Montey



Des débuts fleuris pour notre nouvelle seillère nationale, entourée de Barbara Burki (à gauche) et Laurence Déonna (à droite).

Pour un bureau national suisse de la condition féminine

Le Comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) s'est réuni le 20 juin à Zurich sous la présidence de Jacqueline Berenstein-Wavre.

Il a pris connaissance du rapport sur la situation de la femme en Suisse rédigé par l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich sur une enquête demandée par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et le Conseil

fédéral.

Après avoir regretté le langage souvent difficile de ce rapport, le Comité de l'Alliance a constaté que les statistiques dont on ne peut contester lexactitude, confirment ce que ses commissions avaient déjà constaté, à savoir les nombreuses et fondamentales discriminations dont les femmes suisses sont encore l'objet aujourd'hui dans l'éducation, la profession, la

mille. Afin de remedier à cette situation, le Comité de l'Alliance estime urgente la création d'un bureau national de la condition féminine (avec annexes la creation d'un bureau national de la condition feminine (avec annexes dans nos 3 régions linguistiques) qui aurait pour tâche de remédier par tous les moyens possibles à ces discriminations (centres de documentation — recherches — mass média — conseils et requêtes des autorités). Vu l'importance de la question, le Comité de l'Alliance réunira en octobre une conférence groupant les représentantes de ses 240 associations prambace.

LA FEMME SUISSE SORT DE L'OMBRE

Rares sont les familles où pouvoir et rôles sont partagés à égalité, dans une véritable «Partnerschaft».

une veritable « Parinerschatt ».

Lorsque la femme travaille, les rôles
sont moins traditionnels et le pouvoir
de décision mieux équilibré.

IV. LES TÂCHES DE LA FEMME MARIÉE

Les analyses faites jusqu'à mainte-nant out montré que les femmes sont nettement plus exposées que les hom-mes à tomber dans des cas extrêmes de surcharge ou de sous-emploi de leurs forces

Icurs forces.

1. Le double rôle, au sens propre, est un phénomène urbain, peu fréquent. A la campagne, en revanche, la paysanne en même temps mère de famille est la situation la plus fréquente, mais pas tout à fait comparable.

2. Le rôle professionnel seulement se 2. Le role professionnel seutement se rencontre essentiellement avant et après le temps des enfants. On peut penser, dit le rapport, que c'est la situation la moins exigeante tant au point de vue physique que psychosestic.

point de vue physique social.

3. Le rôle de mère seulement est conforme aux normes et le un risque d'isolement.

4. Ni rôle maternel, ni rôle profes-4. Ni rôle maternel, ni rôle profes-sionnel, telle est la situation de bien des femmes dont les enfants sont éle-vés. C'est le plus grave cas de sous-emploi des forces féminines. Le rapport souligne la carence de l'infrastructure — créches, école ma-ternelle, etc. — d'aide aux mères, mê-me dans les grandes villes. Si, dans les villes, l'activité profes-sionnelle des femmes mariées est de mieux en mieux accertée, il n'en va

mieux en mieux acceptée, il n'en va pas de même dans les cantons peu développés et dans les régions rurales où elle est refusée par la moitié des femmes. Il est frappant que plus les conditions financières du ménage pousseraient la femme à travailler professionnellement, plus net est son efus et celui de son mari. Le pres-

V. PRISE DE CONSCIENCE

La femme est-elle consciente de la discrimination qui la touche? Quels sont ses sentiments face à l'idée d'une dominance masculine — donc d'une infériorité féminine — et face à celle d'une différence de nature entre l'homme et la femme ?

L'infériorité tout d'abord. — 35 à 50 % des femmes interrogées ont admis que l'homme rentrant du travail de-vrait pouvoir se reposer, sans se souvrait pouvoir se reposer, sans se sou-cier des problèmes du ménage. 30 à 50% estiment que lorsque l'homme et la femme ne sont pas du même avis, c'est elle qui doit céder. 50 à 75% soucrivent à l'opinion qu'une certaine égalité dans le mariage peut être bonne, mais que c'est l'homme qui doit faire pencher la balance.

Et la différence de nature? — 35° à 45% des femmes interrogées estiment que l'éducation des enfants est en première ligne du ressort de la mère. 65 85 % des femmes approuvent la à 85% des femmes approuvent-la répartition s' père-nourricier, mère-ménagère ». 45 à 70% pensent que la politique n'est pas une affaire de femmes. 25 à 45% jugent que les femmes mariées ne doivent pas aller travailler, car gagner de l'argent est une affaire d'homme. Les hommes approuvent en majorité cette conception. Enfin 40 à 70% des femmes sont d'avis que les garçons et les filles doivent être préparés à leurs différentes tâches futuparés à leurs différentes tâches futu-res par une éducation et une forma-tion différentes. Voilà qui laisse son-

Si les célibataires acceptent m bien la domination masculine, l'âge des femmes mariées ne modifie pas leurs réponses. Il est donc hélas faux de croire que la jeune génération est moins traditionnelle que celle qui la

VI. ACTIVITĒS EXTRA-FAMILIALES

A ce stade, on peut bien dire que la séparation des rôles et la subordination de la femme dans l'union conjugale conduisent à son isolement. Comme élle ne travaillé en principe pas, exercè-t-elle d'autres activités sociales en conduisent proposer est publication de la conference de la conduitation de la femme dans l'union conjugale de la conduitation de la femme dans l'union conjugale de la conduitation de la femme dans l'union conjugale conduitation de la condu et quelle influence cela a-t-il sur sa place dans la famille?

place dans la famille?

— Les Suissesses ne participent que dans une mesure très limitée à la vie politique. Dans l'ensemble, la part des femmes à la vie politique est le double dans les grandes villes de ce qu'elle est à la cempagne. Dans les petités villes et les communes rurales des cantons développés, les célibataires sont politiquement plus actives que leurs contemporaines mariées.

— Ten ville, environ trois quarts des femmes manifes lisent un quotidien, à la dampagne un peu plus de la motifé. Presque la motifé de toutes les

tié. Presque la moitié de toutes les femmes mariées regardent tous les soirs la TV.

 Les femmes participent beaucoup plus fréquemment à la vie de sociétés, particulièrement dans les petites villes.

 La mode est peu suivie, en règle générale, par les femmes mariées.

 Selon leur domicile, 14 à 81 % des femmes avouent ne pas avoir plus de trois connaissances; la moitié se rencontrent individuellement et seul un quart des femmes se voient en cercle d'amies.

Discrimination et perspectives

Discrimination et perspectives

« Deux choses frappent 'lorsqu'on
considère l'ensemble de la situation de
la femme : la persistante discrimination de fait et l'inconscience face à
cette situation. C'est que, pour une
grande partie des femmes, les domaines principaux où s'exerce la discrimination n'ont qu'une importance secondaire, non pas seulement à cause
du nombre de femmes qui abandonnent leur activité professionnelle dès
que possible, mais parce que les femmes exerçant une profession lui attrimes exerçant une profession lui attri-buent une valeur moindre qu'à leurs rôles familiaux, et parce que seule une comparativement petite partie des

femmes qui travaillent sont en con-currence ouverte avec les hommes. En conséquence, le domaine principal où s'exerce la discrimination, c'est la famille; et les conditions de la vie familiale touchent toutes les femmes contrairement aux domaines extrafamiliaux.

» La fondation d'une famille entraîne » La fondation d'une famille entraîne pour la femme une réduction de ses activités extérieures, un regroupement de ses priorités en faveur des événe-ments et des problèmes familiaux, une acceptation renforcée de la domi-nance masculine et la formation d'as-pirations individualistes, toutes choses on voit apparaître par anticipation avant même le mariage.

avant même le mariage,

avant meme le mariage.»

Ces phrases sont reprises du rap-port. Et voici la conclusion apportée par Mme Marie-Louise Hitz-Droz, lors d'explications données sur ce rapport et dont je me suis souvent inspirée: «Une chose apparait clairement au travers de ce rapport: éducation et

formation sont d'une importance im-mense. C'est seulement lorsque les jeunes filles apprendront qu'elles ne sont pas inférieures, qu'elles n'ont pas, de nature, d'autres qualités ou condi-tions et qu'elles ne sont pas principa-lement destinées au mariage, que la confiance en soi, l'affirmation de soi et la réalisation de soi seront nessibles et la réalisation de soi seront possibles.

et la réalisation de soi seront possibles. Enfin, toutes les femmes devraient se pénétrer du concept de solidarité. Elles doivent réaliser que la question féminine doit être résolue en commun. La ménagère doit aider, à la réalisa-tion du principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, la céliba-taire qui travaille doit participer à la création de l'infrastructure nécessaire pour faire sortir les femmes de la famille-ghetto. Il est plus que temps que les femmes empoignent ensemble ces problèmes. » ces problèmes. »

Martine CHENOU.

(Suite en page 7)

Suisses

Sez

Chuard & Francoz

Décoration Réparation meubles anciens Rue du Rhône 110 GENÈVE Tél. 28 65 72



res de travait professionnel les